



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

**LE DIRECTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE TECHNOLOGIE DE TARBES,**

- Vu le décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu le décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu la note de service du 27/06/2024 parue au BOESR n° 26, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2025 ;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du *non renseigné* fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

**ARRETE :**

**Article 1 :** Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 18, en Sciences industrielles de l'ingénieur, option ingénierie électrique, de la composante ENIT est mise en place au titre du recrutement 2025 d'enseignants du second degré.

**Article 2 :** Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	ALEXIS	JOEL	PR	33
M.	BELLOUVET	FABIEN	AGREGE	H1510
Mme	COSSONNIERE	ANNE	AGREGE	H1300
M.	TRAJIN	BAPTISTE	MCF	63
M.	VIDAL	PAUL-ETIENNE	PR	63
M.	VINE	GUILLAUME	MCF	63

**Article 3 :** Madame la directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tarbes, le 21 novembre 2024

Jean-Yves FOURQUET

Directeur

